



RAPPORT ANNUEL 2019

de parcours

Documentaire des sites
de l'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion

1. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

2. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

3. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

4. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

5. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

6. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

7. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

8. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

9. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

10. L'association des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (Agoeer) est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la réinsertion des personnes en situation de handicap, de la naissance à l'âge adulte.

AGOEEER
ASSOCIATION GENEVOISE
DES ORGANISMES D'ÉDUCATION,
D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION



En cliquant sur ces signes,
vous accédez directement au contenu.



[Retour au sommaire](#)



L'AGOEER, ses membres et ses partenaires

une présentation graphique de l'association et de ses interactions avec ses partenaires.



Suivi du bon fonctionnement de la CCT

La commission paritaire sollicite un avis de droit sur la question du droit de grève dans un contexte de paix du travail.



Une année qui construit notre avenir commun!

Éditorial par **Pierre Coucourde**, président.



Des prestations de communication et d'échanges

L'AGOEER a organisé 4 rencontres Agora afin de contribuer à l'échange d'idées et de favoriser la mise en réseau.



Pourquoi sommes-nous ensemble?

L'AGOEER mène une importante réflexion stratégique avec INSOS Genève.



Les mandats de représentation de l'AGOEER

Les membres de l'AGOEER ont représenté notre association dans plusieurs groupes de travail concernant l'éducation sociale, le dispositif éducatif genevois, et d'autres.



Entretien

Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREA, Hervé Durnat, ancien président de l'AGOEER et directeur d'Argos et Pierre Coucourde, président, confrontent leurs regards sur les addictions, le rôle de l'institution et celui de la société.



Les finances de l'association

Les comptes 2019 sont à l'équilibre, avec une réduction des cotisations aux membres.



L'AGOEER et les administrations publiques

Pour ses membres, l'AGOEER travaille avec les administrations publiques dans le domaine social et éducatif, prend des positions et défend les intérêts du secteur devant des commissions.



Organes de l'association



L'AGOEER, SES MEMBRES ET SES PARTENAIRES

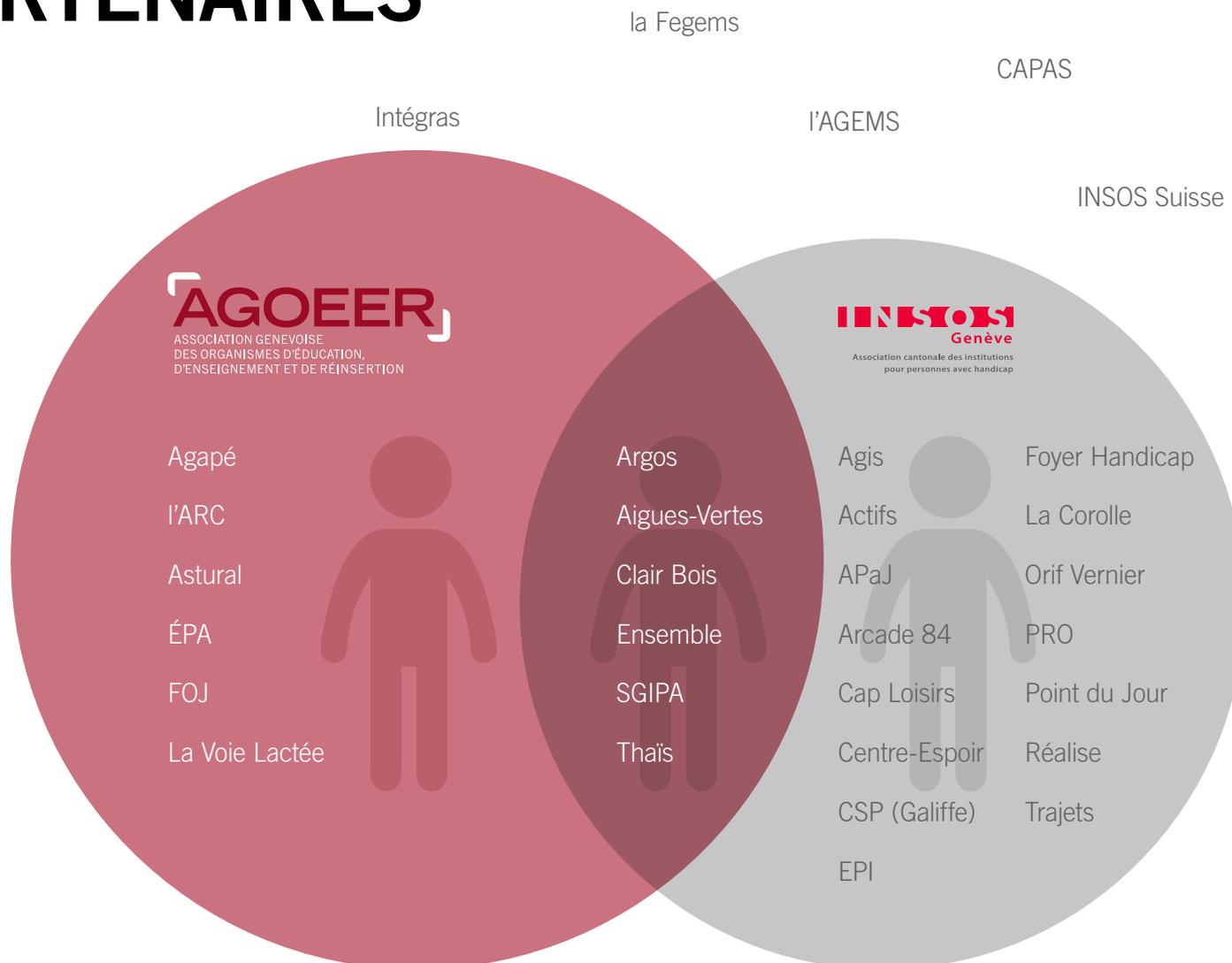
12
institutions membres

1'791
collaborateurs en équivalent plein temps

2'566
collaborateurs

6'218
personnes accompagnées (bénéficiaires)

CHF 243'196'753
le budget des institutions membres





**L'AGOEER EST UN GROUPEMENT D'INTÉRÊTS
QUI REMPLIT UNE FONCTION INDISPENSABLE
AU MAINTIEN DE RELATIONS SUIVIES AVEC
LES POUVOIRS PUBLICS, LES SERVICES
SOCIAUX ET LES SYNDICATS.**

WWW.AGOEER.CH



UNE ANNÉE QUI CONSTRUIT NOTRE AVENIR COMMUN!

Il y a quelque chose de paradoxal à rédiger l'éditorial de notre rapport annuel 2019 au moment où sévit la crise sanitaire la plus importante de l'histoire récente de l'Humanité, celle du nouveau coronavirus. En comparaison de ce que nous vivons en ce début 2020, la vie de notre association l'année dernière peut paraître bien fade. Et pourtant... Pourtant, les actions solidaires qui se réalisent, au jour le jour, durant cette crise qui vient frapper nos institutions sans distinction de taille, de mission ou de champ d'activité, trouvent toutes leur fondement dans le travail effectué en 2019 et précédemment par notre Bureau et notre Assemblée Générale. Rarement comme aujourd'hui, la solidarité entre membres, la collaboration avec INSOS Genève n'ont été aussi intenses, et nous cueillons les fruits de notre travail de rapprochement entre faitières, symbolisé par une session de Bureau /Comité animée en janvier 2019 pour définir les modalités de collaboration concrète, les projets à accomplir ensemble, après les beaux succès obtenus autour du contrat de prestation 2018-2021. Notre vision s'est concrétisée en 2019, par des séances de Bureau/Comité, par des Assemblées Générales communes à nos

deux associations. Sans vouloir une fusion, en préservant l'identité et les spécificités de chacun. Mais en mobilisant de façon plus efficiente les énergies autour de projets communs.

Et ces projets se concrétisent : un groupe d'intervention se réunit régulièrement et permet aux directions de partager des enjeux difficiles pour pouvoir les appréhender mieux. On voit que ce groupe permet une meilleure compréhension des réalités de chacun, une meilleure solidarité entre participants, et nous fait progresser individuellement et collectivement. Une plateforme électronique d'échange d'informations est en cours d'élaboration, qui donnera une meilleure visibilité aux actions de chacun, et simplifiera grandement le travail des membres comme de notre secrétaire associative, Marina Vaucher, dont l'engagement sans faille est à saluer.

Et la crise sanitaire de début 2020 montre la capacité de nos membres comme de nos deux associations faitières à se mobiliser autour d'un idéal. Déblocage d'un fonds solidaire, lancement d'une production de masques en tissu pour les membres, montage d'une centrale d'achats destinée à fournir les membres en matériel sanitaire, autant d'actions

concrètes qui découlent du magnifique travail de rapprochement réalisé en 2019.

Et cette mise en commun de nos énergies va dans le sens de l'Histoire, car au niveau national, les faitières INSOS Suisse et Curaviva font le même exercice de construction d'une fédération nationale, couvrant les champs du handicap, de l'éducation spécialisée, de l'enseignement spécialisé et des soins aux personnes âgées. Ce mouvement se construit en parallèle du nôtre, avec l'absence remarquable et à notre sens regrettable de Integras. Il doit nous guider, notamment dans la perspective, désormais proche, du prochain contrat de prestations, qui se négociera à n'en pas douter dans des conditions économiques largement dégradées, crise du Covid-19 oblige. Dans cette perspective, être ensemble, conscients de nos différences et de nos spécificités, mais ensemble, pour prendre soin de notre idéal commun, qui consiste à offrir la meilleure prestation possible à nos bénéficiaires, en défendant collectivement la richesse de notre dispositif, doit être la priorité absolue de l'AGOEEER pour les années à venir.

Pierre Coucourde
Président



POURQUOI SOMMES-NOUS ENSEMBLE ?

En 2018 déjà, l'Ageer et INSOS Genève entament une importante réflexion stratégique.

Ces deux associations sont gérées par un secrétariat commun et le constat s'impose : une grande partie du travail opérationnel et de la gestion de projets communs peut être optimisé.

Dès lors il était important d'amorcer une vraie réflexion de fond sur le sens de cette collaboration.

Une journée au vert a été organisée à la fondation Aigues-Vertes, réunissant le bureau de l'AGOEER et le comité d'INSOS Genève. Plusieurs pistes sont ressorties, accompagnées d'actions concrètes qui ont été mises en place tout au long de 2019 :

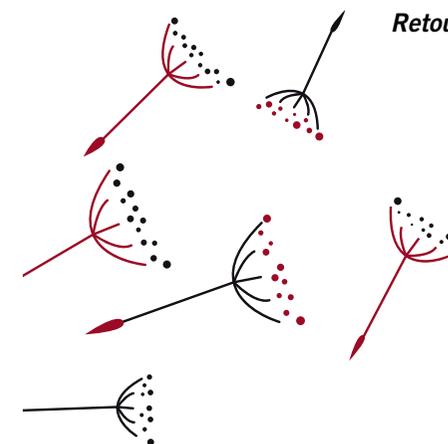
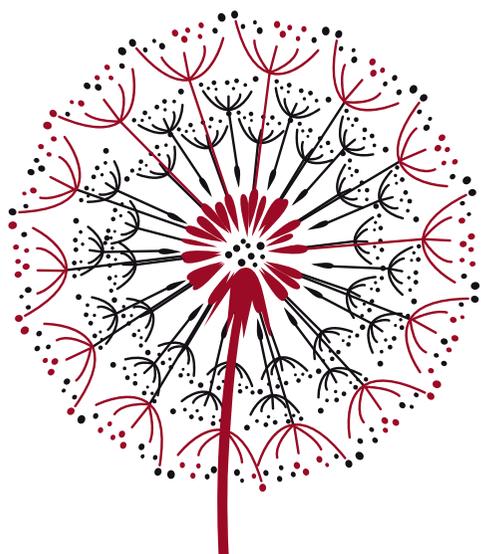
- **Les séances de bureau et de comité, qui avaient lieu séparément, ont été réorganisées**, avec désormais un tronc commun, ce qui permet des échanges plus directs et présente un gain de temps important.
- **Un groupe d'intervision** a démarré au mois de mai, avec une rencontre toutes les 6 semaines environ. Un groupe restreint de dirigeants se réunit, chaque séance étant dévolue entièrement à la thématique apportée par l'un d'entre eux. Le maître mot est l'écoute sans jugement et l'accueil inconditionnel de l'autre.

Les participants sont très satisfaits de ces échanges, le groupe d'intervision poursuit son travail en 2020.

- **Le projet d'une plateforme informatique interactive** a démarré et le prestataire a été choisi. L'idée est celle du partage d'informations optimisé, entre les membres mais aussi avec le public et nos partenaires. Il s'agit à la fois d'un site web classique, mais aussi d'un réseau social professionnel, une plateforme d'échanges en somme. Chacun y poste ses propres news par le biais d'un login, l'information y circule de façon fluide et dynamique.

A l'aube de 2020, il reste à mener une réflexion plus globale dans le but de :

- Renforcer les liens avec les faitières nationales et cantonales.
- Continuer à traiter conjointement les dossiers transversaux avec l'Etat et les communes.
- Développer les représentations au sein des Commissions officielles et plateformes cantonales.
- Développer les mutualisations au service des membres, tel que les formations, les assurances, etc.
- Multiplier les occasions d'échanges, sous forme de lunches Agora, de forums, d'assises.



ENTRETIEN CROISÉ

Entretien croisé entre Jean-Félix Savary, Secrétaire général du GREA¹, Hervé Durnat, ancien directeur général d'Argos et ancien président de l'AGOEEER, et Pierre Coucourde, président de l'AGOEEER.

> Pierre Coucourde

Deux thématiques principales émergent lorsqu'on réfléchit à la question des addictions ou de la consommation de substances dans nos institutions.

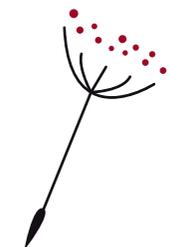
Dans le monde du handicap notamment, on se pose la question du potentiel thérapeutique de certaines approches, notamment dans le cas de symptômes comme la spasticité, avec une possible amélioration grâce au cannabis. Se pose aussi la question du lieu, public et/ou privé : l'institution comme étant un lieu de vie, donc privé, où il y a une forme de liberté de consommation du produit. Mais l'institution est aussi une entité publique, et certaines questions émergent quant à son positionnement.

> Hervé Durnat

En préambule il convient de resituer le contexte général dans lequel se situe une institution. Il y a la politique internationale en matière de drogues dans laquelle se situe la Suisse. Son action politique au niveau national est basée sur quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression). Cette politique générale capte l'opinion publique. Ensuite il y a l'action sur le terrain, avec des institutions, spécialisées dans les addictions ou non, et qui sont confrontées à un usage, parfois problématique, de substances.

> Jean-Félix Savary

La question de l'addiction est d'abord une question *morale*, c'est-à-dire qui concerne les règles de conduite, ce qui est bien ou mal. Seulement ce point de vue ne suffit plus si on veut prendre en compte efficacement cette question. Aujourd'hui, et notamment au GREA, on développe une autre posture pour comprendre cette réalité qu'est l'addiction et que, malgré tout, on ne connaît pas encore très bien. Les professionnels des addictions ont appris à vivre avec ce double discours : celui social, très dur, et une posture d'ouverture, de non-jugement et d'accompagnement.



¹ *Groupement romand d'étude des addictions*
<https://www.grea.ch/>

SUR LES CAUSES DE L'ADDICTION

> Pierre Coucourde

En somme, on revient aujourd'hui sur les causes de l'addiction. Dès lors, quelles sont les dernières tendances ?

> Jean-Félix Savary

Il est sans doute utile de revenir sur l'histoire. Jusqu'en 1849, l'addiction n'existe pas. Au 19^{ème} siècle, apparaît le terme d'alcoolisme. La consommation est alors importante et les drogues très accessibles : on donne par exemple de l'héroïne aux enfants pour dormir (par le Laudanum, analgésique à base d'opium alors couramment utilisé), on achète de la cocaïne en pharmacie. L'alcoolisme est expliqué par le paradigme social : ce sont les pauvres qui ont des problèmes d'alcool, notamment dans les couches prolétariennes. C'est à ce moment-là qu'apparaît la prohibition aux Etats-Unis, que se créent les ligues, comme la Croix Bleue³. Il s'agit donc d'un fléau social.

A partir de la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale, les politiques publiques commencent à se structurer, les premières institutions financées par l'Etat apparaissent. Le travail social, puis la psychiatrie, commencent à s'emparer des addictions. On considère que la personne est prise par le produit, qu'elle perd son libre arbitre et qu'il faut l'extraire de son milieu, la reprogrammer, puis la réinsérer dans la société.

Ensuite, dans les années 1990, notamment de façon très prégnante en Suisse, cette vision sociale va être supplantée par une vision plus médicale. On affirme alors que l'addiction doit être considérée comme une maladie. Les années 2000 marquent la découverte de bon nombre de processus du cerveau, amenés par les neurosciences. On sort de la dimension morale et de la punition.

Ce beau modèle va néanmoins être mis en échec par deux facteurs. En effet, si ce modèle peut de prime abord paraître déstigmatisant, il ne l'est pas tant que ça. La personne est

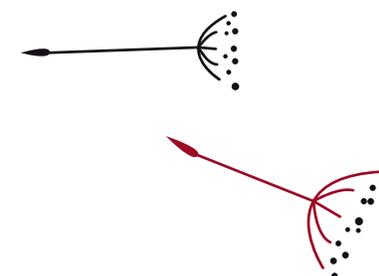
cataloguée comme étant malade du cerveau et la maladie fait peur. On enferme les gens dans une chronicité qui n'est pas souhaitable.

Ces dix dernières années on parle plus volontiers d'*empowerment* et de *recovery* (rétablissement). La personne ne doit plus « guérir » mais elle peut se rétablir⁴ (au sens de *recovery*) et l'environnement joue un rôle essentiel. L'association Argos, d'ailleurs, a été pionnière dans ces réflexions-là.

Le deuxième facteur est le manque de résultats. On a investi des dizaines de milliards de dollars pour trouver des vaccins contre les addictions, des molécules qui agissent sur le cerveau, avec le constat que d'un point de vue thérapeutique il n'y a que très peu d'avancées. Cela a été admis officiellement début 2019 par le plus grand financeur public de la recherche américain (NIDA).

³ Croix-Bleue aide les personnes dépendantes ou ayant des problèmes liés à l'alcool ainsi que leurs proches <http://www.croix-bleue.ch/alcool-dependance/croix-bleue-38.html>

⁴ On remet la personne au centre et elle a un rôle à jouer dans sa maladie. Sa maladie est chronique mais en écoutant la personne et son ressenti on va pouvoir mettre en place une stratégie de façon à ne pas avoir trop de symptômes. On redonne la place au ressenti de la personne : ce qu'elle définit comme problématique et ce qu'elle veut en faire.



AUJOURD'HUI ON NE CONSIDÈRE PLUS L'ADDICTION COMME UNE MALADIE. ON PART DU PRINCIPE QU'IL Y A UN SUJET, AVEC SON HISTOIRE PERSONNELLE, SES RESSOURCES, DES FACTEURS DE RISQUES ET UN ENVIRONNEMENT, FAMILIAL OU SOCIAL.

CITATION EXTRAITE DE L'ENTRETIEN CROISÉ



Depuis les années 2010, on réintroduit la dimension du sujet. On ne se situe plus uniquement dans une maladie clinique claire, comme par exemple le diabète. Il y a une personne, avec son histoire personnelle, il y a des situations sociales, il y a un environnement, il y a des ressources et des facteurs de risques. Et donc nous sommes tous dans ce schéma. N'importe qui peut devenir dépendant, par exemple en raison de douleurs chroniques qui font qu'on va abuser d'un médicament ou parce qu'on est stressé au travail et qu'on aura tendance à cumuler les petites bières pour se détendre.

La posture à avoir est donc celle de la prise en compte de la personne, du respect de celle-ci, du non-jugement dans toute la mesure du possible, et aussi de l'accompagnement afin de rétablir la qualité de vie de la personne.

L'environnement, familial ou social, est déterminant. La personne souffre et il y a un changement de son rapport au monde. Elle peut commettre des vols avec effraction, être agressive envers son entourage, etc. Donc on va beaucoup essayer de travailler sur cet environnement. L'objectif étant qu'elle parvienne à vivre de manière autonome dans son environnement et qu'elle puisse en gérer les aléas. Moins l'environnement souffre des comportements de la personne, moins elle sera stigmatisée et mieux on arrivera à l'accepter. Au final il s'agit d'accepter toutes les personnes dans leurs différences. Le cadre doit être là, mais suffisamment souple de manière à pouvoir inclure les différences. Un exemple est la distribution légale de seringues.

On cherche à rétablir une forme de pacification sociale avec des personnes au parcours différent.

Et là, plusieurs approches sont possibles : l'abstinence, comme dans le cas de l'alcool, ou alors la consommation contrôlée, on pense aux programmes de prescription de méthadone. Et ensuite il y a des personnes qui font le choix de continuer à consommer. On se concentrera alors sur la réduction des risques, sanitaires et sociaux, comme par exemple dormir sous un toit ou avoir des activités sociales. On aménage les choses de façon à gérer une consommation qui peut être excessive, mais où on cherchera à canaliser les problèmes.





L'ENVIRONNEMENT COMME PRODUISANT L'ADDICTION

> Pierre Coucourde

On constate des parallèles étonnants avec le domaine du handicap. D'abord le fait que le handicap n'est pas une maladie, et aussi le fait que l'environnement, pour une bonne part, est producteur du handicap. Une personne avec un handicap psychique sera valorisée dans certaines sociétés et stigmatisée dans d'autres. On constate, dans les deux domaines, une évolution dans l'accompagnement de la personne, en réfléchissant à des amortisseurs sociaux. On ne peut pas transformer le handicap et il n'y a pas de médicament non plus.

Est-il juste de dire que l'environnement produit des addictions ou en tous les cas contribue parfois à leur maintien, et qu'il s'agit dès lors de travailler sur ces dimensions environnementales ?

> Jean-Félix Savary

Dans le DSM⁵ qui édicte la liste des maladies psychiques au niveau mondial, on trouve les addictions, appelées « troubles liés à une substance ». On reste dans la santé mentale. L'incidence sur le financement est fondamentale : l'Etat ne vas pas payer pour quelque chose qui est financé par la Lamal, et se déleste d'un certain nombre de ses prestations. Cela structure vraiment le champ. En Suisse romande un peu moins qu'en Suisse alémanique, car nous avons une culture beaucoup plus sociale, une culture de politiques publiques. Voilà pour l'aspect du diagnostic.

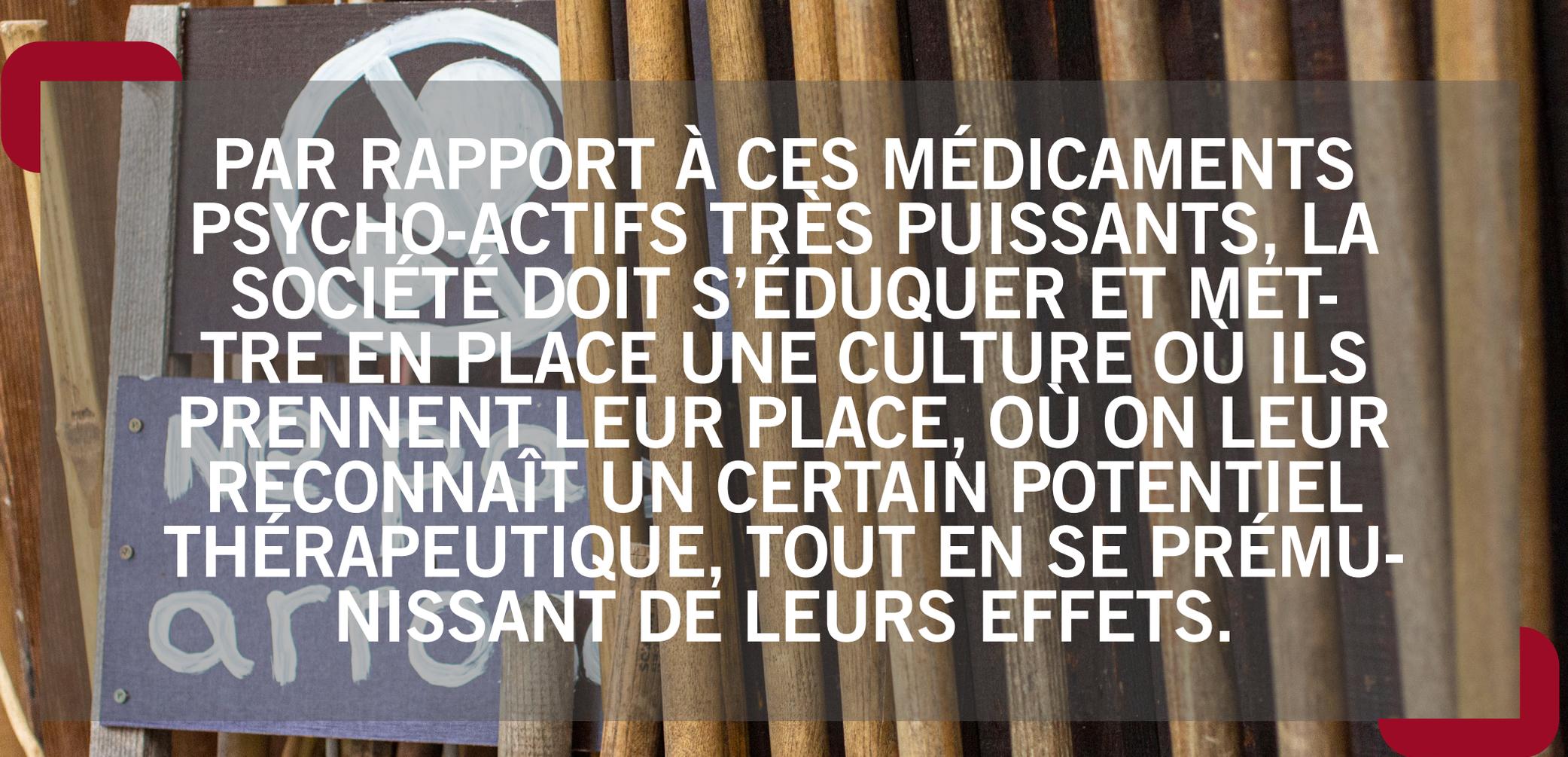
L'autre dimension est celle morale, sur laquelle on retombe toujours : « Tu n'avais qu'à pas boire, ça n'est quand-même pas moi qui ai pris des drogues ». C'est aussi pour cela que la médecine a été si utile dans le champ des addictions, cela a démontré que la personne n'est pas en faute.

Aujourd'hui arrive la dimension des droits humains. On ne peut pas déchoir les gens de leurs droits. On a donc le droit de faire des choix, et donc aussi celui de consommer, même de façon excessive.

Il convient aussi de nuancer le terme de drogues. La majorité des drogues consommées en Suisse le sont sous forme de médicaments, de psychotropes. Il y a donc aussi des effets bénéfiques. L'héroïne par exemple est un excellent analgésique. On découvre aujourd'hui des effets intéressants du MDMA dans le traitement par exemple des syndromes post-traumatiques. Il y a donc un potentiel thérapeutique qu'on ne doit pas évacuer.

Ce qui est sûr est que tous ces produits sont trop dangereux pour qu'on puisse se passer de mesures d'accompagnement, d'éducation des gens et de certaines précautions.

⁵Le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (également désigné par le sigle DSM, abréviation de l'anglais : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) est un ouvrage de référence publié par l'Association américaine de psychiatrie (American Psychiatric Association ou APA) décrivant et classifiant les troubles mentaux.



PAR RAPPORT À CES MÉDICAMENTS PSYCHO-ACTIFS TRÈS PUISSANTS, LA SOCIÉTÉ DOIT S'ÉDUQUER ET METTRE EN PLACE UNE CULTURE OÙ ILS PRENNENT LEUR PLACE, OÙ ON LEUR RECONNAÎT UN CERTAIN POTENTIEL THÉRAPEUTIQUE, TOUT EN SE PRÉMU-NISSANT DE LEURS EFFETS.

L'APPROCHE MORALE: CE QUI EST « BON » ET « PAS BON »

> Hervé Durnat

Il y a certains réflexes de base qui ont toujours existé, comme par exemple le fait d'opposer ce qui est « bon » à ce qui ne l'est pas. Dans le cas de la cigarette, par exemple, elle n'était pas considérée comme un produit mauvais dans les années 1970. On a aussi stigmatisé d'autres substances pour permettre l'usage de celles qu'on considérait comme non-nocives.

Pendant très longtemps l'alcool a été stigmatisé alors que la production de tabac ne posait de problème à personne. Il a fallu attendre les années 1990 pour le débat autour de la cigarette.

Cela a mené à des situations assez paradoxales: dans le local d'injection Quai 9⁶, à Genève, la cigarette a été interdite puisqu'il s'agit d'un lieu public. Donc on a interdit une consommation légale ouverte à tous alors que la personne pouvait venir dans le local d'injection avec un produit complètement illicite. On s'est retrouvé avec deux produits qui avaient des lectures sociales opposées, en interdisant l'un tout en essayant de gérer l'autre.

Dans la population accueillie à Argos, le 90% sont des personnes post-traumatiques, qui ont été abusées, maltraitées, à un moment de leur vie.

Tous les traitements ayant échoué, le produit n'a fait qu'apaiser un état de conflit interne. Il fallait travailler le lien d'attachement, pour le guérir et lui permettre de se reconstruire.

Ce concept de rétablissement, c'est le fait de se relier à soi-même et aux autres, cela relève du bien-vivre en commun.

> Jean-Félix Savary

J'abonde dans ce sens et voudrait préciser concernant le tabac que la cigarette était à un moment donné considérée comme un instrument qui favorise le lien. Je fume pour être en lien avec toi, « on va s'en fumer une ensemble ». Or, du point de vue de la santé publique, savez-vous quelles sont les deux drogues qui tuent le plus en Suisse? Le tabac et le sucre.

Le surpoids est le premier problème mondial de santé. Les statistiques sont claires en Suisse: plus de 9'000 décès par année dus au tabac, plus de 1'600 pour l'alcool, mais zéro décès pour le cannabis. Par contre on va déverser sur ce produit tous nos phantasmes, comme par exemple le fait que le cannabis serait générateur de schizophrénie.

Chaque produit va répondre à certains types de troubles bien particuliers. Un hyperactif aura par exemple tendance à fumer car la

cigarette est un stimulant, les drogues injectables sont plutôt utilisées par des gens qui ont des vécus très traumatiques dans l'enfance.

Le problème du tabac est que les gens meurent, notamment du cancer des poumons. Or la nicotine pure ne présente pour ainsi dire pas de danger.

Aujourd'hui on a la vaporette, inventée par les consommateurs eux-mêmes. Or que se passe-t-il? On diabolise la vaporette et on interdit les arômes. Or ils sont indispensables si on veut pouvoir vapoter, sinon c'est trop amer. Par contre, les arômes dans les cigarettes ne sont pas interdits et les consommateurs de nicotine vont continuer à se tuer. Sous prétexte de santé publique.



⁶Le Quai 9 est un lieu d'accueil, ouvert 365 jours par an. Ecoute, dialogue, conseils, soins de santé primaires, relais sur des institutions spécialisées dans les dépendances et le soin et rétablissement des liens sociaux.
<http://www.premiereligne.ch/quai9/>



Le même problème se pose avec le cannabis vapoté. Il faut de l'huile. Le problème est qu'on trouve de l'huile de mauvaise qualité, comme de l'huile de palme, qui ensuite se dépose dans les poumons ce qui peut engendrer des problèmes de santé allant jusqu'à la mort.

A nouveau, le problème n'est pas le cannabis, mais le fait que les mafias s'emparent du marché. La société fera ensuite l'amalgame et considérera la vaporette comme dangereuse. La question à se poser est la suivante : pourquoi ne veut-on pas que les fumeurs puissent fumer sans se tuer ?

Parce que la société ne veut pas qu'ils fument. Tout simplement.

> **Pierre Coucourde**

Il y a donc une approche morale qui consiste à sous-entendre que les fumeurs

n'ont qu'à ne pas fumer et que s'ils ont des soucis de santé c'est à cause de mauvais choix qu'ils ont fait ?

> **Jean-Félix Savary**

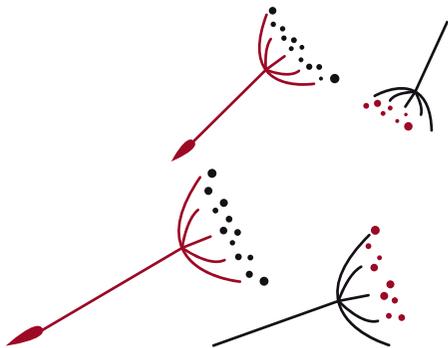
C'est exactement ça. La société qui dit, moi je me donne la peine de ne pas fumer, alors vous pouvez bien faire pareil. Ce qui se passe aujourd'hui autour du vapotage est incompréhensible. Cette crise vient de juillet 2019 où nous avons été pris de cours par la campagne de communication virulente et les lois qui étaient déjà prêtes, derrière, dans les états qui avaient des intérêts sur le tabac.

On refuse de voir l'évidence : il y a des gens qui meurent à cause du tabac, nous avons en nos mains quelque chose qui peut les empêcher de mourir, et pourtant on se borne à l'interdire.

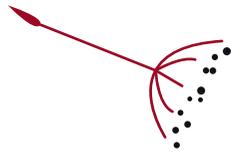
C'est ce qui passait dans les années 1980-1990, où les seringues étaient interdites et où les gens se tuaient avec le SIDA parce qu'on refusait de leur donner accès à du matériel stérile. Le SIDA nous a obligé à lever cette interdiction.

Pour en revenir au tabac, il faut prendre conscience qu'il y a une coalition d'intérêts. Il ne s'agit pas seulement de l'industrie du tabac, elle n'est pas assez puissante. Il y a toute une constellation de choses qui fait que la société décide d'ignorer la vérité.

On ne croit la science que lorsqu'elle dit ce qu'on veut. Pensons à Galilée, ou aux alertes actuelles sur les changements climatiques.



L'INSTITUTION COMME DEVANT GÉNÉRER LE DÉBAT SUR LE DOUBLE ASPECT DU CANNABIS: THÉRAPEUTIQUE ET RÉCRÉATIF



> Hervé Durnat

Il est essentiel de réintroduire le débat dans les institutions sur ces questions-là. On ne peut pas arriver avec un concept tout ficelé et dire “faisons comme ça”. Il faut construire une relation aux choses et accepter la controverse.

Ne pas avoir peur d'aller dans des terrains qui nous sortent de notre zone de confort. On ne peut pas s'arrêter à une évidence clinique et vouloir avancer depuis là. Les choses sont beaucoup plus compliquées : on voit surgir des postures individuelles parfois contradictoires.

Chaque collaborateur a une perception de ce qu'il considère comme étant « bon » ou « pas bon », et en face de lui il a un sujet qui, lui aussi, croit savoir ce qui est « bon » et « pas bon ».

Dans les institutions il y a les directions générales, qui ont une perception des choses, les collaborateurs, qui en ont une autre, et les usagers, qui en ont une troisième. Il faut donc provoquer le débat sur le bien-vivre ensemble.

> Pierre Coucourde

À Clair Bois, nous avons dû introduire ce débat autour du tabac, puisque nous avons des usagers avec des pathologies respiratoires sévères et des collaborateurs qui parfois

fument en leur présence. Il est intéressant de relever que la société a tout de même évolué sur ces questions : nous avons pu avoir des discussions avec des points de vue étayés et une volonté de laisser la place aux fumeurs. Le modèle qui en sortira sera, je pense, équilibré et laissant la place à chacun.

En revanche, lorsqu'on parle du cannabis, notamment à des fins thérapeutiques, les choses se compliquent. Dans des pathologies comme la douleur ou la spasticité, on pense aujourd'hui que le cannabis peut avoir des vertus thérapeutiques intéressantes. Et pourtant des familles ou des collaborateurs se disent choqués par le fait même que ces réflexions puissent être abordées.

> Jean-Félix Savary

Ce que vous dites illustre parfaitement ce dont nous parlions. On se situe dans une morale qui consiste à ne pas regarder les choses en face. Il faut faire évoluer la morale mais cela ne peut se faire que par l'échange, on ne peut pas la faire évoluer par la science. Quel est notre rapport aux choses et quelle posture éthique pourrait-on trouver qui convienne à tout le monde ?

L'institution est un corps vivant, avec ses dirigeants, ses collaborateurs, ses valeurs, ses

enjeux de financement. Elle a des usagers, qui sont là aussi avec leurs propres enjeux. Et puis il y a un environnement. Et il faut se mettre d'accord. Il y a une négociation qui est permanente, et on ajuste. C'est à l'institution de favoriser un cadre où le débat puisse avoir lieu. C'est la seule façon d'avoir une morale en évolution.

Concernant les drogues, il faut commencer par reconnaître qu'elles ont toujours été là dans l'histoire de l'humanité, dans toutes les cultures qu'on connaît. A partir de là, et en ayant un débat, on peut recréer une morale, ensemble, afin d'éviter les problèmes qu'on a pu constater auparavant.

> Hervé Durnat

Je regardais l'autre jour une archive télévisuelle qui doit dater du début des années 1970, sur la question de l'alcoolémie au volant. Cela se passait en France et la police arrêtait les conducteurs, à titre purement préventif, simplement pour les sensibiliser à la question de la conduite en état d'ivresse.

On leur demandait donc de souffler dans un ballon. Les conducteurs étaient ensuite interviewés et quasiment tous qualifiaient cette démarche d'atteinte à la liberté individuelle. De nos jours, ce rapport a totalement changé. On voit donc bien que la morale peut évoluer.

LES INSTITUTIONS : CE QUI SE PASSE À L'EXTÉRIEUR ET À L'INTÉRIEUR

> Hervé Durgnat

Les institutions produisent des frontières, qui sont intrinsèques à celles-ci. Chaque institution a son règlement, sa moralité. Et cette moralité est souvent renforcée par ce qui se passe en-dehors. Une consommation non problématique à l'extérieur peut le devenir à l'intérieur de l'institution et vice-versa.

Certains produits autorisés, comme par exemple le dormicum, qui peut être prescrit par des médecins, peuvent devenir problématiques : le dormicum sera injecté par certains usagers.

Pourquoi ne pas traiter la problématique à l'intérieur de l'institution, plutôt que de rejeter la personne qui pose problème avec sa consommation ?

Toutes ces frontières entre l'extérieur et l'intérieur, le public et le non-public, cette perception se joue au moment où la personne passe le seuil de l'institution. Et les équipes ont tendance à dire ça, ça reste dehors, ça,

c'est toléré à l'intérieur. Il faut donc s'interroger en permanence, avec toujours la priorité absolue qui est la protection de l'utilisateur. C'est un travail permanent dans toutes les institutions. On doit trouver des moyens qui ne soient pas coercitifs, qui soient soignants et intégrants.

> Jean-Félix Savary

Le dialogue est central. Dans le cas de l'alcool, on peut se dire qu'on a envie de profiter d'un dîner bien arrosé et de prendre sa voiture ensuite et que c'est une question de liberté individuelle. En réalité c'est par le dialogue, notamment avec des parents qui ont perdu leur enfant renversé par un chauffard ivre, qu'on a fini par prendre conscience du fait que ma liberté s'arrête là où commence celle de l'autre. Les enjeux sont éthiques.

L'institution doit avoir son cadre, c'est fondamental. Mais elle doit aussi être capable de reconnaître que le cadre qu'elle a aujourd'hui est forcément celui du passé. C'est le cadre dont elle a hérité. Il doit donc être questionné, et notamment sur les problématiques invisibles : sexualité hier, drogues aujourd'hui.

Avec le tabac aujourd'hui on doit continuer à s'interroger : sur le vapotage, sur les droits du travailleur, les règles légales, les risques, etc.

Par exemple, on assiste aujourd'hui à un débat social mondial sur le cannabis, avec à ce jour plus de 130 millions de personnes qui vivent dans un système qui a régularisé ces substances (principalement sur le continent américain). Et on assiste en parallèle à la progression du cannabis à visée thérapeutique. Tout cela se passe dans le cadre d'un héritage : celui d'une drogue qui a été identifiée dans les années 1960 comme étant la source du mal, notamment avec les mouvements d'émancipation ou d'opposition à la guerre du Vietnam.

En 1983 aux USA, Ronald Reagan fait passer une loi sur le crack⁷ qui multiplie les sanctions par 100 par rapport à la cocaïne. Alors que dans l'absolu, il s'agit du même produit. Mais lorsqu'on sniffe de la cocaïne, la majorité de l'effet est perdu dans les muqueuses nasales. Se développe alors le crack, qui permet de le fumer. Lorsqu'on est pauvre, on va donc privilégier le crack par souci d'économie. En 1983, les premiers effets des politiques néolibérales de Reagan apparaissent. Les quartiers pauvres s'écroulent et la criminalité augmente. Le crack sert dès lors à expliquer la criminalité dans les quartiers pauvres : pourquoi les gens sont pauvres et ne travaillent pas ? Parce qu'ils prennent du crack.

On constate donc qu'on attribue à la substance une faculté d'explication des cho-

ses. Le crack est la raison pour laquelle les quartiers pauvres ne s'en sortent pas. On ne parle pas du fait que la cocaïne est par ailleurs largement consommée par une frange privilégiée de la population, comme certains avocats ou banquiers.

Le cannabis a été prêté à l'immigration mexicaine aux Etats-Unis. On pense à la position officielle des années 1950, qui prète à sourire aujourd'hui mais qui a bel et bien existé : on estimait que le cannabis corrompt le cerveau de l'homme noir et que celui-ci n'avait ensuite plus qu'une seule idée fixe, qui était celle de violer une femme blanche. Tous les pays interdisent les drogues entre les années 1968 et 1970. Le cannabis sera tenu pour responsable de certains dysfonctionnements dans la société. On explique les changements sociaux par un facteur externe (le cannabis) et on se dit que si on enlève ce facteur externe, tout ira mieux.

En d'autres termes, si les choses vont de travers, ça n'est pas parce qu'on n'a pas su s'adapter, mais c'est parce qu'il y a un élément pathogène qui est venu corrompre le corps social. Ce qui enlève la notion de responsabilité collective, à laquelle nous tenons tant au GREA. Le cannabis est vraiment héritier de ce mode de pensée.

⁷ *Cocaïne fumée*



RECONSTRUIRE LA RELATION AU CANNABIS, RECONSTRUIRE UNE MORALE COMMUNE, PAR LE DIALOGUE.



> Jean-Félix Savary

On se trouve aujourd'hui dans ce paradoxe : le cannabis est une drogue illégale, mais qui est en train d'être acceptée. Dans le même temps, le cannabis reste très marqué par cette folie des années 1970 où c'était le grand fautif.

On doit aujourd'hui retrouver un autre équilibre avec ce produit. Parce que, demain, le cannabis sera légal à Genève. Il va falloir une posture qui dit que oui, il y a un usage thérapeutique, et qu'il y a aussi un usage récréatif. Cet usage festif n'est sans doute pas bon pour la santé, mais certaines personnes font ce choix de consommation et il va falloir l'accepter.

Il faut trouver une morale autour de ça. Et comment fait-on dans un environnement fermé, institutionnel, avec un produit qui sent extrêmement fort et qui a incontestablement une incidence sur les capacités cognitives du consommateur, sa vigilance, etc ? Que faire ?

Peut-on trouver une façon pour que cela puisse être admis, toléré et que ça dérange le moins de monde possible ? Peut-on mettre des garde-fous pour protéger les personnes ? Baisser l'impact négatif sur les vies ? Après la guerre aux drogues, il faut faire la paix. Une

paix respectueuse des besoins de chacun. Alors on pourra regagner la confiance des personnes, car sur le cannabis on l'a perdue.

Dans l'esprit de certains consommateurs, le cannabis est bon pour la santé. Cette posture n'est pas très utile non plus. Il faut reprendre conscience qu'en consommant du cannabis on va faire un choix qui peut avoir un impact sur notre vie sociale, qui va diminuer notre vigilance, notre capacité de travail, etc.

Les gens sont capables d'intégrer cela, dès le moment où cela devient communautaire. Nous sommes une société qui choisit de faire une place à ce produit, avec toutes les nuances nécessaires. Ce pas est en train de se faire.

> Hervé Durnat

Toutes les institutions, quelles qu'elles soient, doivent avoir ce débat.

> Jean-Félix Savary

Le GREA a récemment mis en place une formation sur la réduction des risques en résidentiel, à hôpital, dans les prisons, en foyer, etc. Les drogues sont partout, arrêtons de l'ignorer. Il s'agit de travailler sur la

non-exclusion. Alors que l'institution aura sans doute tendance à exclure le corps étranger, celui qui ne se comporte pas bien. Dès lors, comment ne pas exclure ? Cela veut dire aussi travailler sur soi.

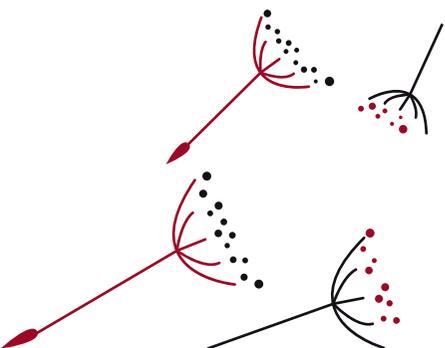
> Pierre Coucourde

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la montée en puissance de l'autodétermination des bénéficiaires. L'institution doit accepter de perdre de sa suprématie et laisser chacun s'exprimer. Partant, elle doit être dans une posture beaucoup plus flexible sur ses frontières.

On ne peut plus être dans une logique de « en-dedans et en-dehors » de l'institution, de façon catégorique et absolue. Il y aura toujours des personnes qui sont dans des consommations admises à l'extérieur et bannies à l'intérieur.

Il faut donc quelque chose de beaucoup plus poreux. Il convient d'accepter l'idée que les règles doivent bouger. On pourrait imaginer qu'à un moment donné il n'y ait plus d'institution.

**APRÈS LA GUERRE AUX DROGUES,
IL FAUT FAIRE LA PAIX. UNE PAIX
RESPECTUEUSE DES BESOINS DE
CHACUN. ALORS ON POURRA RE-
GAGNER LA CONFIANCE DES PER-
SONNES, CAR SUR LE CANNABIS
ON L'A PERDUE.**



> **Jean-Félix Savary**

Aujourd'hui on constate que certains mouvements politiques veulent revenir à quelque chose de très ordonné, avec des institutions sociales qui vous disent comment il faut faire. Certaines personnes sont nostalgiques de ce modèle. Mais dans notre société actuelle existe le référentiel des droits humains. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un projet social d'émancipation, qui sort de l'approche très parternaliste qui existait jusque-là.

> **Pierre Coucourde**

Je pense que nous allons vers ce modèle et que nous ne pouvons plus revenir en arrière. Même la prison ne peut plus se concevoir à la lumière de Foucault, *Surveiller et punir*⁸, ça ne tient plus la route.

> **Jean-Félix Savary**

Je suis tout à fait d'accord, nous nous situons dans un projet collectif. Mais en acceptant que le modèle parternaliste existe et qu'on pourrait y revenir, on peut penser à Trump aux Etats-Unis, par exemple. On se rappelle que le débat sur l'émancipation est avant tout un combat. Nous sommes porteurs d'un projet d'émancipation : sommes-nous prêts à en payer le prix ?

Le prix étant que l'autre nous questionne davantage. L'autre devient plus légitime dans sa déviance. Il ne s'agit d'ailleurs plus d'une déviance mais d'un autre point de vue, d'une autre manière de vivre, d'autres choix.

Comment fais-je pour accepter le choix de l'autre sans être dérangé ? Je pense qu'on ne peut pas se situer dans les droits humains sans être bousculé. Il faut l'accepter. Les droits humains comme outil d'émancipation impliquent une forme d'insécurité personnelle.

Prangins, mardi 7 janvier 2020

⁸ Sous-titré *Naissance de la prison, Surveiller et punir* est un ouvrage majeur de Michel Foucault paru aux éditions Gallimard en février 1975.

L'AGOEER ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Dans les projets menés par l'AGOEER, nous retiendrons :

- Une séance avec le **Département de la cohésion sociale (DCS) et le DIP**, avec notamment la question des difficultés de transition pour les 15-25 ans.
 - Une rencontre avec M. Nicolas Bindschedler, Secrétaire général adjoint et Délégué aux affaires intercantionales du DIP pour discuter notamment de la **Procédure d'évaluation standardisée (PES)**.
 - L'obtention d'un accès des entités de pédagogie spécialisée subventionnées à la **Base de données scolaire (nBDS)**.
 - Une rencontre avec **Mme Sandra Capeder, directrice générale de l'Office Médico-pédagogique (OMP)**, concernant la question de la collaboration IGE-OMP.
 - Une rencontre avec **Mme Daniela Di Mare Apérée, Directrice générale de l'OEJ**.
- Les points forts abordés ont été :*
- *Le suivi médico-psychologique des élèves et des jeunes ;*
 - *La question de la transparence du suivi et du dossier médical des jeunes ;*
 - *La question du financement des places non-planifiées ;*
 - *La question de la collaboration avec l'OMP ;*
 - *Le rôle de l'AGOEER et de ses institutions dans un dispositif qui est en train de se construire ;*
 - *L'accessibilité de la documentation Ecole en ligne (EEL) et de toute la documentation pédagogique aux collaborateurs des institutions, notamment ceux qui sont en cours de formation continue.*
 - *La prévision des effectifs et l'ouverture de places.*

Conjointement avec INSOS Genève, plusieurs rencontres ont eu lieu :

- Plusieurs séances avec la **Direction générale des finances de l'Etat (DGFE)** pour discuter de l'avenant au contrat de prestations, et notamment les questions du calcul de l'effet de Noria et de la restitution en fin de contrat.
- Des échanges réguliers avec **l'Office du personnel de l'Etat (OPE)**, notamment autour du rattrapage de l'Annuité 2016 et du projet SCORE, le nouveau système d'évaluation des emplois que le Canton souhaite mettre en place.

En termes de motions ou de projets de loi, les deux faitières ont été sollicitées :

- **Prise de position écrite** à la demande de la Commission de la santé du Grand Conseil sur le PL 12263 sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile.
- **Audition** par la Commission des affaires sociales dans le cadre de la Motion M2560 Pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap (1er octobre 2019).

En travaillant ensemble, l'AGOEER et INSOS Genève sont devenus de vrais interlocuteurs de l'Etat, qui les sollicite régulièrement.

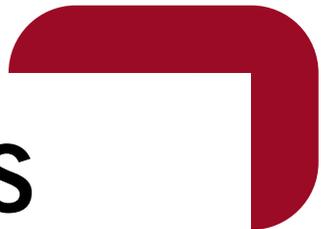


SUIVI DU BON FONCTIONNEMENT DE LA CCT

La Commission paritaire a sollicité un avis de droit afin de trancher définitivement la question de la licéité de la grève du 14 juin 2019 pour les collaborateurs de nos institutions et la **compétence de la Commission paritaire** sur cette question. L'avis de droit conclut que la grève du 14 juin 2019 est illicite, dans la mesure où elle a en partie des fondements politiques qui ne se rapportent pas à des revendications en lien avec les rapports de travail. Cette grève doit donc être considérée comme une manifestation politique. Bien que les employeurs auraient été en droit d'exiger la présence de leurs collaborateurs sur le lieu de travail, la position de l'AGOEEER a été de recommander à ses membres d'autoriser les travailleurs qui le souhaitent à participer à la manifestation, avec une exigence de piquet minimum.

La Commission paritaire a traité de **la question du personnel engagé dans nos institutions et de sa soumission ou non aux règles de la Loi sur le Travail (LTr)** et a pour cela procédé à un sondage des membres afin d'établir un état des lieux. Le résultat sera partagé en commission paritaire en 2020.

La Commission paritaire **s'est réunie deux fois en 2019**. Elle peut être convoquée lorsqu'il y a débat sur l'application d'un article de la Convention Collective de Travail (CCT). Il y a alors échange entre le point de vue syndical et celui patronal, le but étant de parvenir à une solution concertée de l'application la plus juste et la plus cohérente à la lumière du texte. Elle est composée d'un nombre égal de représentants syndicaux et de membres de l'AGOEEER et est présidée à tour de rôle par l'AGOEEER ou par les syndicats (alternance, tous les 2 ans).



DES PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGES

4 lunches Agora ont eu lieu en 2019, sur les thématiques de **l'économie circulaire**, du **financement des établissements sociaux**, avec une comparaison entre les EMS et les EPH, des **nouvelles technologies au service de l'enseignement spécialisé**, et enfin sur la **consommation excessive de substances telles que l'alcool ou le tabac sur le lieu de travail**.

A l'issue de chacune de ces rencontres, l'AGOEEER édite un « flyer after-lunch », soit une fiche synthétique résumant l'essentiel des propos et qui renvoie le lecteur vers des liens ou des documents de référence. Ces flyers sont téléchargeables sur notre site, sous l'onglet [publications](#).

Ces lunches existent depuis 2015. Il s'agit de rencontres informelles avec quelques interventions brèves par des spécialistes. Pour générer le débat, interroger, susciter la réflexion.

LES MANDATS DE REPRÉSENTATION DE L'AGOEER

Afin de participer activement à l'évolution de la politique cantonale en matière d'éducation et d'enseignement spécialisé, mais aussi en matière de formation et plus généralement de politique sociale, l'AGOEER est représentée auprès de différents partenaires et d'instances étatiques :

- **Commission consultative pour l'école inclusive**
- **Commission Enseignement-stages-emploi de la MESP**, avec l'enjeu prioritaire de trouver suffisamment de places de stages, et aussi un projet de formation de base pour les formateurs de terrain
- **Comité directeur du DAS domaine en enseignement spécialisé**, avec 28 étudiants dont certains issus des institutions de l'AGOEER qui ont commencé le DAS ;
- **Comité de suivi relatif à un projet de recherche FNRS – PNR676** et qui concerne la politique de placement (recherche historique avec pour but de démontrer l'évolution des pratiques et des dispositifs) ;
- **Commission Latine Education Sociale (CLES)**
- **Groupe Résonance**
- **Groupe Liaison**
- **Groupe de pilotage du dispositif éducatif genevois**
- **Groupe d'accompagnement de la PES**



LES TRAVAUX DE LA COMMISSION LATINE ÉDUCATION SOCIALE (CLES)

Dominique Chautems-Leurs

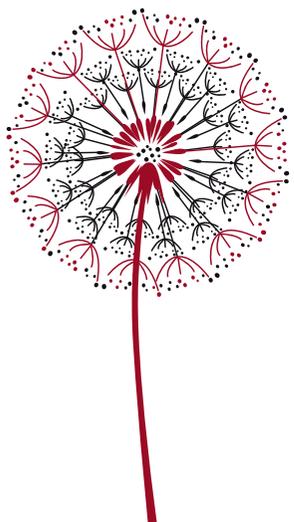
Secrétaire générale de l'Astural

Membre du bureau jusqu'au 31.08.2019

La CLES est une commission qui réunit une quinzaine de dirigeants d'institutions éducatives de tous les cantons romands et du Tessin afin d'échanger sur les grands axes qui interrogent l'éducation sociale aujourd'hui et pour partager les réalités cantonales diverses. Elle est structurellement rattachée à INTEGRAS mais en demeure partiellement indépendante, notamment quant à son organisation et à sa production. Deux de ses membres la représentent au sein de la Commission nationale éducation sociale.

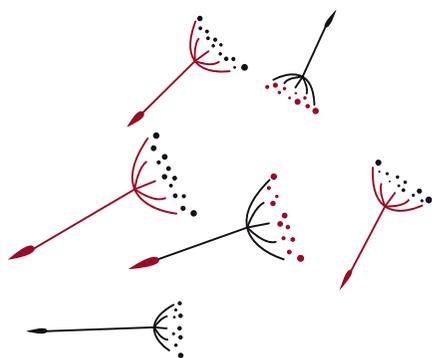
propres à répondre aux besoins de populations d'enfants et de jeunes qui posent, et tous les membres se retrouvent sur ce point, les mêmes questions quant à leurs fragilités et difficultés.

La CLES s'est réunie en Comité à 6 reprises en 2019 : 4 séances ont eu lieu à Yverdon, une séance s'est déroulée à la Cité-Printemps à Sion à laquelle a succédé la visite du Foyer St-Raphaël. Comme chaque année la commission s'est déplacée au Tessin, accueillie en 2019 par la Fondation Paolo Torriani à Mendrisio qui a présenté sa Cellule éducative d'urgence. Ces déplacements hors des cantons respectifs ont l'intérêt de permettre la découverte d'autres prestations et la manière dont localement chacun crée des dispositifs



➤ **Office fédéral de la justice (OFJ):**

Comme relevé en 2018, nous notons un assouplissement progressif de l'Office fédéral de la Justice (OFJ), à l'égard des actions « hors les murs ». Afin de poursuivre l'accompagnement de ces évolutions, une matinée a eu lieu en septembre à Berne avec les dirigeants de l'OFJ que la CLES tente de rencontrer régulièrement, pour aborder les questions relatives aux projets pilotes, placements souples, re-cherches, respect des Q4 Children, le sens de l'échec et de la rupture dans les placements, les normes d'encadrement. Cette séance a ainsi porté sur les nouvelles modalités éducatives qui pourraient être soutenues par l'OFJ et sur la manière dont la CLES peut y contribuer. Ces questions se sont posées en lien avec le cadre légal des lois, ordonnances et directives et leurs limites, qui régissent nos institutions. Le but pour la CLES étant d'avoir l'avis de l'OFJ sur la manière la plus rationnelle de contribuer à l'évolution actuelle de la prise en charge des enfants et adolescents placés ou suivis par nos institutions, afin de placer les énergies là où cela a le plus de sens.



➤ **Journal Perspectives:**

Ce journal a vu en 2019 la traduction en allemand de son numéro 7. C'est un premier pas vers l'objectif de la CLES de permettre l'accès de cette revue voulue trimestrielle, aux langues nationales. La sortie du numéro 8 dont le thème traitait de la prise de risques dans les champs de l'éducation a été fortement perturbée par le décès subit, durant la rédaction du numéro, de son rédacteur, Philippe JAYET. Les membres de la commission ont été très affectés par sa disparition qui les prive tant de la finesse et la pertinence de ses apports que de son amicale présence. La sortie d'un troisième numéro n'a sur ce fait pas pu se faire en 2019.

➤ **HETS:**

Deux membres de la CLES ont rencontré le Responsable du Domaine Travail social de la HES-SO, Olivier GRAND, accompagné du Responsable de la filière Travail social de la Haute Ecole de Fribourg, Etienne JAY, ceci afin de leur faire part des constats et préoccupations des terrains de l'éducation quant à l'évolution de la formation. Des souhaits ont été mis sur l'accentuation de la collaboration avec les terrains et la mise en situation des étudiants-es, la préoccupation de l'acquisition des savoir-être également en école et non uniquement dévolue aux lieux de pratique, le souci que la formation reste professionnalisante et ne soit pas aspirée par trop d'académisme. La CLES s'est rendue disponible comme interlocuteur potentiel si nécessaire et elle reste en veille sur ces questions.



> La formation des vieillards et vieilles :

Lancée par la CLES et l'ARPIH cette formation recueille la satisfaction des employeurs et des employés et termine sa deuxième volée. Cette formation s'avère répondre à de réels besoins. Des discussions sont en cours pour l'élargir à d'autres publics et éventuellement de développer une offre de formation continue pour ces professionnels souvent peu équipés en formation.

> Charte :

Les membres de la CLES ont revu la Charte et ajouté un douzième article visant à offrir aux membres actifs qui prennent leur retraite mais qui conservent une activité en lien avec le travail social, la possibilité d'être agréés à l'unanimité des membres de la CLES et pouvoir dès lors siéger à titre personnel, sans impacter les représentations cantonales. Trois places sont dès lors dévolues à ces statuts.

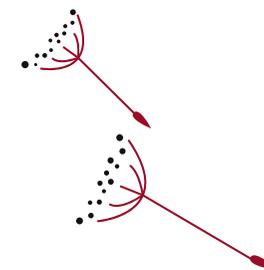
> Echanges et réseaux :

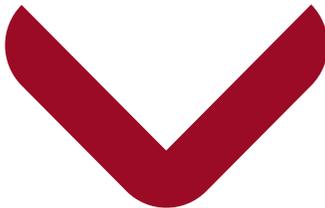
La CLES a poursuivi ses échanges avec les milieux de la pédopsychiatrie avec la Société Suisse de pédopsychiatrie de l'enfant et l'adolescent-SSPPEA, initiés il y a maintenant plusieurs années. La plateforme interdisciplinaire souhaitée, composée des membres de ces deux entités et auxquels se joindraient des acteurs du milieu scolaire peine cependant à se mettre en place. Les relations de l'éducation sociale avec ce champ restent une préoccupation constante.

Des membres de la CLES sont actifs et délégués dans plusieurs groupes de travail : le Groupe romand des Droits de l'Enfant-GRODE lequel conçoit et met en œuvre des projets concrets en Suisse romande, en vue de soutenir le travail quotidien des professionnels de terrain. Le Comité scientifique du CAS en Développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité, dont le lancement a eu lieu en 2019. La Commission nationale de l'Association faitière INTEGRAS dont la plupart des

institutions éducatives et pédagogiques de toute la Suisse sont membres. Le colloque de Morat dont le thème cette année était « Faire autrement – Résistance et réceptivité face au changement ».

Récemment nous avons appris à regret le départ M. Hervé Boéchat de son poste de secrétaire romand d'Integras. Hervé Boéchat pourra toutefois poursuivre son activité au sein de la CLES en tant que rédacteur en chef de Perspectives. La CLES l'en remercie beaucoup.





LE GROUPE RÉSONANCE

Pierre-Yves Duparc

Membre du bureau

Directeur de l'ARC, Une autre école

Roland Russi

Directeur de la Voie Lactée

Composé de directeurs issus d'institutions privées subventionnées (IPS) pour mineurs, le groupe de Résonance de l'AGOEER permet de faire circuler l'information relative aux sujets d'actualité du terrain au bureau de la faitière. Le groupe résonance s'est rencontré à 6 reprises durant l'année 2019.

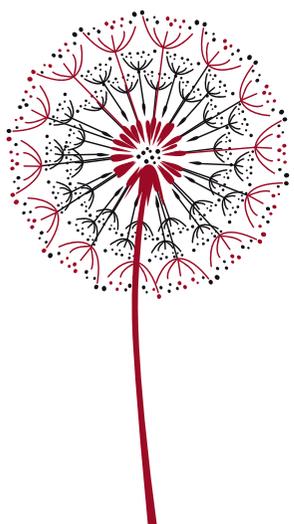
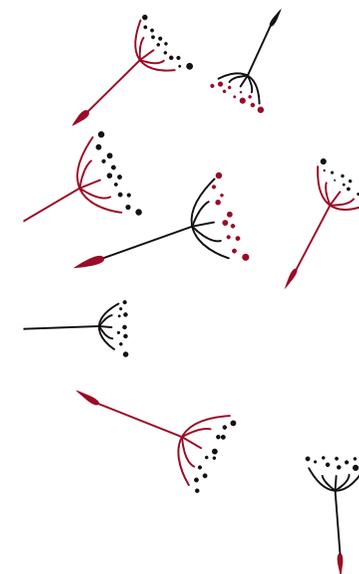
- > **Les thèmes abordés ont été :**
- Les conséquences de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES) sur les entités de l'AGOEER ;
 - L'évolution des troubles des élèves accueillis et les difficultés liées à leur prise en charge, avec la priorité de répondre de façon adéquate aux besoins de l'enfant ;
 - La mise en perspective de l'école inclusive avec la référence des 13 standards pour un système scolaire à visée inclusive d'INTEGRAS ;
 - La nouvelle procédure du Secrétariat à la Pédagogie Spécialisée (SPS) qui facilite les demandes de renouvellement pour les élèves ;
 - L'organisation d'une manifestation afin de rendre visible le travail effectué. Ce projet prendra la forme d'une collaboration avec l'Office Médico Pédagogique (OMP) pour l'organisation d'Assises sur l'enseignement spécialisé à l'automne 2020 ;

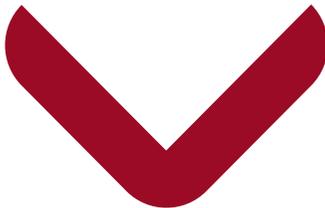
- Les projets éducatifs individualisés (PEI).

Par ailleurs de nombreux échanges ont eu lieu avec l'OMP, sur la situation générale de l'enseignement spécialisé à Genève et par le biais de rencontres organisées avec les directeurs de l'Enseignement Spécialisé et de l'intégration (DESI).

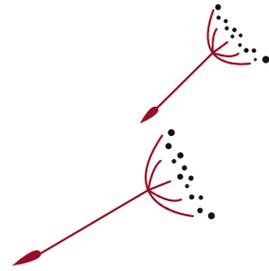
Le groupe Résonance a par ailleurs milité, en collaboration avec le bureau de l'AGOEER, pour que les enseignants du secteur spécialisé puissent bénéficier des mêmes moyens d'enseignement que ceux du secteur ordinaire (public).

Enfin, les directeurs opérationnels veillent au bon accueil des stagiaires MESP au sein de leurs structures et à ce que les collaborateurs puissent bénéficier de formations solides, notamment dans le cadre du DAS en enseignement spécialisé (DAS DomES 2019-2020).





LE GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF ÉDUCATIF GENEVOIS



Bernard Hofstetter
Vice-président
Coordinateur de l'AGAPÉ

La mission du groupe de pilotage, qui est présidé par Mme Daniela di Mare Appéré, Directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), est de contribuer à faire évoluer la politique de la protection de l'enfance et de l'éducation spécialisée. Cette plateforme vise à mettre en commun les données et réfléchir entre partenaires juridiques, médicaux, sociaux et administratifs aux possibilités d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des mineurs en difficultés. La pertinence du dispositif et des prestations sont revisitées et les besoins sont exprimés au niveau du politique par l'OEJ. Ses participants se réunissent 5 à 6 fois par année.

Un travail important de reporting est effectué régulièrement au niveau du taux d'occupation, des besoins et des éventuelles listes d'attentes afin de créer un observatoire des flux et des nouveaux besoins. Un indicateur important étant les hospitalisations sociales à éviter.

> En 2019, le Groupe de pilotage a :

- Invité un chef de service de la protection de l'enfance du canton de Vaud pour une présentation et un échange. Une discussion s'enchaîne sur les cas limites et l'information transmise aux hiérarchies respectives et si besoin entre institutions. Quelle codification mettre en place pour les situations extrêmes ?
- Analysé un projet exploratoire d'une prise en charge sur mesure en concertation interdisciplinaire. La conclusion en est qu'une dotation éducative importante (un pour un) permet un contenant par la relation, sans confrontation directe.

Nous relevons que la créativité et l'évolution des prestations est possible grâce à notre travail dans ce groupe et de plusieurs espaces comme le groupe liaison, la plateforme placement, l'équipe mobile.

- Il est mentionné l'importance d'accompagner d'une manière spécifique et de prendre soin des relations parents-enfants pour des mineurs en situation de déplacement. Une réflexion est lancée et diverses prestations ponctuelles en ambulatoire sont en cours.
- Le suivi de la création d'un foyer thérapeutique.
- L'accompagnement à l'autonomie des mineurs plus de 16 ans, par la création de places de progression en appartements.
- La spécificité et le besoin de l'accompagnement des MNA.

> Un lien est régulièrement fait avec le programme de législation et les recommandations de la Cour des comptes. L'OEJ met en évidence 4 enjeux à travailler :

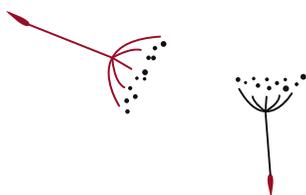
- L'innovation (adaptation de dispositif).
- La coopération (dans le domaine de la séparation parentale).
- La qualité en matière de protection de l'enfance.
- La visibilité et la représentation de la mission de l'OEJ.



LE GROUPE LIAISON

Bernard Hofstetter

Vice-président
Coordinateur de l'AGAPÉ



> Le groupe Liaison a pour mandat de réunir les acteurs concernés (SPMi, HUG, OMP, IGE) et de travailler sur les situations de mineurs « sans issue » ou ne bénéficiant pas de la prise en charge adéquate à favoriser leur évolution. Si cet espace n'est pas un lieu de décision, c'est en revanche un lieu de réflexion, d'orientation et de proposition. Nous sommes souvent confrontés à la question de l'application et de la concrétisation de nos suggestions, quelle en est la faisabilité ? Nous n'avons pas de retour des situations travaillées.

Le groupe Liaison est aussi un observatoire et permet de transmettre au groupe de pilotage du dispositif socio-éducatif genevois l'évolution de la complexité des situations.

En 2019, il s'est réuni une fois par mois sous la présidence du Service de protection des mineurs (SPMi), représenté par M. F. Lopez, chef de service. M. F. Lopez est également responsable de la plateforme de placement en

Institution genevoise d'éducation spécialisée (IGE) et de la plateforme Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La plupart des demandes font suite à une attente à la plateforme placement. Les jeunes présentent majoritairement des difficultés psychiques. Les difficultés de certains accompagnements en foyer bénéficient du regard croisé, médico-social, avec la présence de représentants de l'OMP et des HUG.

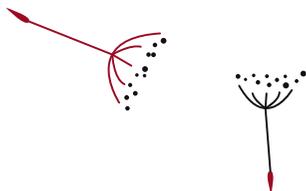


LE GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PES

Pierre-Yves Duparc

Membre du bureau

Directeur de l'ARC, Une autre école



> La Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a fait développer une procédure d'évaluation standardisée (PES) afin de déterminer les besoins individuels des élèves avec des besoins éducatifs particuliers.

En amont, il s'agit d'écrire le Règlement de pédagogie spécialisée (RPS). Le Secrétariat général du DIP a constitué un groupe de travail, qui est un sous-groupe de la commission consultative de l'école inclusive. Il est composé de nombreux partenaires du DIP et d'acteurs de l'enseignement spécialisé, dont un représentant de l'AGOEER.

Pas moins de 7 rencontres ont eu lieu depuis la rentrée 2019 pour travailler sur des propositions de modification du RIJBEP¹ tombé en

désuétude depuis que la loi sur l'intégration des jeunes à besoins éducatifs particuliers a été complètement intégrée à la loi sur l'instruction publique.

Les séances de travail ont permis de relire article après article le projet de règlement sous l'œil attentif d'une juriste du département et de proposer des modifications de forme et parfois de fond.

Le règlement traite de tous les aspects réglementaires identifiés et vise à corriger certains points du RIJBEP¹ qui n'avaient pas pu être mis en œuvre pendant cette période de transition entre LIJBEP² et LIP³ ou même précédemment.

¹ Règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés

² Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés

³ Loi sur l'instruction publique

LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

> Bilan au 31 décembre 2019

Avec chiffres comparatifs
au 31 décembre 2018

ACTIF (CHF)	31.12.2019	31.12.2018
Actif circulant		
Trésorerie / Banque	280 623.42	323 786.11
ACTIFS DE RÉGULARISATION	58 920.45	221.70
TOTAL DE L'ACTIF	339 543.87	324 007.81
PASSIF (CHF)		
AUTRES DETTES À COURT TERME	31.12.2019	31.12.2018
Autres dettes	0.00	207.04
Compte courant envers INSOS	0.00	37.75
	0.00	244.79
Passifs de régularisation	2 458.90	9 257.35
Capitaux propres		
Bénéfice au début de l'exercice	314 505.67	282 370.98
Bénéfice de l'exercice	22 579.30	32 134.69
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	337 084.97	314 505.67
TOTAL DU PASSIF	339 543.87	324 007.81



Compte de profits et pertes de l'exercice 2019

Avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2018

Commentaire sur les comptes

- Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève. Le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.
- Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 98 507.00, un montant légèrement supérieur aux prévisions budgétaires ainsi qu'à 2018, et qui s'explique par des ouvertures de places ainsi que par l'annuité accordée par l'Etat de Genève, appliquée par les institutions. Ces deux facteurs engendrent une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (coefficient de calcul de celles-ci).
- Grâce à une gestion financière saine, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 22 579.30.
- Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 339'543.87 au 31 décembre 2019.

(CHF)	EXERCICE 2019	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
	BUDGET	RÉALISÉ	RÉALISÉ
Cotisations des membres	96 371.00	98 507.00	110 465.00
Participation INSOS	0.00	58 920.45	58 144.53
Autres produits	0.00	0.00	3000.00
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	96 371.00	157 427.45	171 609.53
Salaires et charges sociales	52 000.00	104 965.94	103 003.20
Frais divers de personnel	2 500.00	750.00	634.40
Charges de personnel	54 500.00	105 715.94	103 637.60
Loyer et charges	5 000.00	9 253.75	9 234.30
Entretien des locaux	700.00	1 088.00	1 056.00
Imprimés et cotisations	4 900.00	2 203.15	5 453.90
Ports et télécom	1 300.00	1 538.80	1 633.70
Leasings	1 000.00	1 195.40	1 485.10
Informatique	2 500.00	773.30	1 803.85
Frais de déplacement	400.00	242.10	226.00
Expositions, publicités et marketing	14 200.00	3 633.15	11 777.89
Honoraires	9 500.00	8 362.95	2 608.00
Assurances	1 000.00	816.10	854.50
Autres	900.00	161.00	0.00
Autres charges d'exploitation	41 400.00	29 267.70	36 133.24
Résultat avant éléments extraordinaires	471.00	22 443.81	31 838.69
Charges extraordinaires, uniques	0.00	135.49	296.00
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	471.00	22 579.30	32 134.69

ORGANES DE DE L'ASSOCIATION

ETAT AU 31.12. 2019

AGAPÉ

Bernard Hofstetter

b.hofstetter@agape.ge.net

Aigues-Vertes

Laurent Bertrand

lbertrand@aigues-vertes.ch

L'ARC, une autre école

Pierre-Yves Duparc

pierre.yves.duparc@larc.ch

Argos

Hervé Durnat (jusqu'au 30.11.2019)

Richard Zalisz (dès le 01.12.2019)

richard.zalisz@argos.ch

Astural

Dominique Chautems-Leurs

(jusqu'au 31.08.2019)

Philippe Bossy (dès le 01.09.2019)

philippe.bossy@astural.ch

Clair Bois

Pierre Coucourde

pierre.coucourde@clairbois.ch

ÉPA, école spécialisée et internat

Olivier Girardet

olivier.girardet@epa-stcergue.ch

Fondation Ensemble

Jérôme Laederach

j.laederach@fondation-ensemble.ch

Fondation Officielle de la Jeunesse

Olivier Baud (jusqu'au 30.11.2019)

Bruno Chevrey (dès le 01.12.2019)

bruno.chevrey@foj.ch

SGIPA

Patrick L'Hôte

patrick.lhote@sgipa.ch

Fondation Thaïs

La Maison des Champs

Frédéric Muller

fmuller@@associationthais.org

La Voie Lactée

Roland Russi

lavoielactee@bluewin.ch

MEMBRES DU BUREAU

ETAT AU 31.12. 2019

Président

Pierre Coucourde

Directeur général de la Fondation Clair Bois

Vice-président

Bernard Hofstetter

Coordinateur, l'AGAPÉ

Secrétaire associative

Marina Vaucher

Membres

Laurent Bertrand

Directeur général de la Fondation
Aigues-Vertes

Dominique Chautems Leurs

(jusqu'au 31.08.2019)

Secrétaire générale de l'Astural

Pierre-Yves Duparc

Directeur de L'ARC, une autre école

Hervé Durnat

(jusqu'au 31.10.2019)

Directeur général d'Argos

Jérôme Laederach

Directeur général de la Fondation Ensemble

Richard Zalisz

(dès le 01.12.2019)

Directeur général de l'Association Argos

Impressum

Rédaction, relecture et entretien

Marina Vaucher – Pierre Coucourde

Photos

Laura Richoz
Responsable du Service Graphisme de
Clair Bois

Crédits photos

Nos remerciements vont aux Fondations Aigues-Vertes et Clair Bois, à l'Association Argos, à la Fondation Officielle de la Jeunesse, ainsi qu'à l'Ecole La Voie Lactée, qui nous ont ouvert les portes de leurs institutions.

Conception et réalisation

Atelier Magenta et Service Graphisme de Clair Bois

